

# INFO-RETRAITE

## DANS CE NUMÉRO

- > Contribuez à la réduction des coûts... 2
- > Les mots de passe ont été réinitialisés... 2
- > Roxane Lacasse prend sa retraite... 2

- > Nouveauté! Modifiez votre couverture d'assurance en ligne... 3
- > Votre avis de dépôt... 3

- > Prenez le virage vert... 4
- > Augmentation des taux de l'assurance vie facultative... 4
- > Association nationale des retraités de la SRC... 4

- > Relevés annuels de retraite... 5
- > Garder le contact... 5
- > Le Programme d'aide aux employés... 5

## UNE SOURCE D'INQUIÉTUDE EN MOINS

En ces temps difficiles et hors du commun, c'est bon de savoir qu'il y a au moins une chose dont vous n'avez ni à vous inquiéter ni à vous occuper : votre rente de Radio-Canada. Comme toujours, elle continue de vous être versée chaque mois, afin que vous puissiez vous concentrer sur d'autres priorités.

De plus, les équipes du Centre d'administration des pensions et du Service de la paie des retraités de Radio-Canada sont toujours là pour vous offrir du soutien en ce qui concerne votre régime de retraite, vos avantages sociaux et votre paie. Vous trouverez leurs coordonnées à la dernière page de ce bulletin.

Au nom des équipes responsables du régime de retraite et des avantages sociaux à CBC/Radio-Canada ainsi que du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, nous vous souhaitons une très heureuse année sous le signe de la santé.

## Le taux d'indexation pour 2021 est de 1,04 %

L'indexation de la rente du Régime de retraite de Radio-Canada contribue à préserver votre pouvoir d'achat. Votre rente est majorée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année jusqu'à concurrence de 2,7 %, à condition que l'indice des prix à la consommation (IPC) ait augmenté au cours de l'année précédente. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, votre rente brute sera majorée de 1,04 %.

### Comment calcule-t-on le taux d'indexation

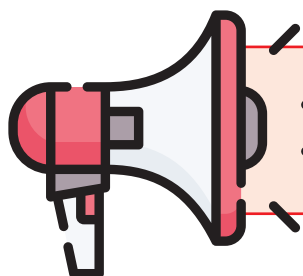
La moyenne de l'IPC de la période de 12 mois terminée en septembre de l'année en cours est comparée à la même mesure pour la période de 12 mois précédente, se terminant en septembre.

## Le site web du Centre d'administration des pensions : même adresse web, nouveau look, nouvel outil

Avez-vous jeté un coup d'œil au site web du Centre d'administration des pensions depuis qu'il a fait peau neuve? Le 9 décembre, nous avons dévoilé un tout nouveau look pour le site ainsi qu'un nouvel outil de gestion des avantages sociaux. Vous trouverez le nouveau site à l'adresse web habituelle : [www.pensionadmin-cbc-src.ca](http://www.pensionadmin-cbc-src.ca).

### Faits saillants

- Un nouvel outil de gestion des avantages sociaux vous permet de demander en ligne des changements à votre couverture au titre du Régime d'assurance maladie complémentaire et du Régime d'assurance vie facultative, au lieu de devoir remplir et poster un formulaire imprimé.
- Le site web est adaptable : la taille et l'aspect du site web s'adaptent à votre appareil, ce qui facilite la consultation sur votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur.
- Les personnes qui ont un handicap visuel profitent d'une expérience améliorée – recherchez le lien « Affichage en mode d'accessibilité » pour passer en mode accessible.



Une annonce de lancement a été envoyée à votre adresse domiciliaire durant la dernière semaine de novembre. Si elle ne s'est pas rendue à destination, ne vous inquiétez pas : le présent bulletin comprend un rappel des nouveautés et des mesures à prendre.



## CONTRIBUEZ À LA RÉDUCTION DES COÛTS : CONSULTEZ D'ABORD LE SITE DU CENTRE D'ADMINISTRATION DES PENSIONS

Vous avez une question sur ce qui se passe quand on atteint 65 ans ou sur les assurances offertes dans le cadre du Régime d'assurance maladie complémentaire? Vous cherchez un formulaire? Si possible, allez d'abord sur le site web du Centre d'administration des pensions, au [www.pensionadmin-cbc-src.ca](http://www.pensionadmin-cbc-src.ca) pour vérifier si l'information que vous cherchez s'y trouve avant d'appeler le Centre d'administration des pensions. Comme les volumes d'appels se répercutent directement sur nos coûts d'administration, chaque appel en moins entraîne des économies pour la caisse de retraite.

Le nouveau site web regorge toujours de renseignements précis sur vos régimes de retraite et d'avantages sociaux, ainsi que de renseignements généraux utiles sur des sujets divers, comme les stratégies pour bien vivre à la retraite, les régimes gouvernementaux et les questions fiscales.

Sur le site, vous pouvez aussi utiliser la fonction « Poser une question » pour envoyer une question au Centre d'administration des pensions par voie électronique.

---

## N'oubliez pas de créer un nouveau mot de passe et d'établir de nouvelles questions de sécurité

La plateforme du nouveau site web offre une protection par mot de passe améliorée. Par conséquent, le mot de passe (temporaire) initial a été rétabli dans tous les comptes d'utilisateur. La première fois que vous irez sur le nouveau site (que ce soit aujourd'hui, demain ou dans plusieurs mois), vous devrez créer un nouveau mot de passe et établir de nouvelles questions de sécurité. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous recommandons de le faire bientôt – et n'oubliez pas que vous avez apporté ces changements!

### Quel est mon mot de passe initial?

Il s'agit de votre date de naissance dans le format AAAAMMJJ suivie des trois derniers caractères de votre numéro d'identité SRC (en LETTRES MAJUSCULES s'il s'agit de lettres). Par exemple, si votre date de naissance est le 12 mars 1960 et que votre

numéro d'identité SRC est le 456A1B, votre mot de passe temporaire est 19600312A1B.

### Où puis-je trouver mon numéro d'identité SRC?

Vous trouverez ce numéro sur votre avis de dépôt.

### Avez-vous des conseils pour établir mes questions de sécurité?

Les questions et réponses de sécurité que vous choisissez vous permettront de réinitialiser votre mot de passe vous-même si jamais vous l'oubliez. Les réponses à ces questions sont sensibles à la casse et vous devrez vous en souvenir exactement comme vous les avez initialement entrées. Choisissez des questions dont personne d'autre ne connaîtra la réponse, et prenez les moyens nécessaires pour ne pas les oublier!

## Départ à la retraite dans l'équipe du Service de la paie des retraités

Après s'être occupée des retraités pendant de nombreuses années, Roxane Lacasse, du Service de la paie des retraités de Radio-Canada, prendra elle-même sa retraite le 31 décembre 2020.

Roxane, qui a plus de 30 ans de service à CBC/Radio-Canada à son actif, dont les 12 dernières années au Service de la paie des retraités, s'est finalement laissée tenter par la vie de retraitée.

Vous êtes nombreux à avoir vu son nom dans des réponses à vos courriels ou à lui avoir parlé au fil des ans. Elle a été non seulement le visage du Service de la paie des retraités, mais aussi ses yeux, ses oreilles, ses mains et son cœur – toujours à l'écoute, prête à aider et à se dépasser pour servir les retraités de CBC/Radio-Canada.

La clientèle de Roxane, qu'elle appelait souvent « mes retraités », faisait pratiquement partie de sa famille. Elle manquera beaucoup à son équipe et, sans aucun doute, à bon nombre de « ses retraités ».



# Modifiez votre couverture d'assurance en ligne et jetez un coup d'œil à la section Mon profil d'avantages sociaux!

Dans la nouvelle mouture du site web, vous pouvez utiliser le nouvel outil de gestion des avantages sociaux pour modifier votre couverture au titre du Régime d'assurance maladie complémentaire ou du Régime d'assurance vie facultative. Aucun appel à faire! Aucun formulaire à imprimer! Aucun souci! Vous trouverez l'outil à la section **Modifications aux avantages sociaux**.

N'oubliez pas de jeter un coup d'œil à la section **Mon profil d'avantages sociaux**, qui confirme votre couverture actuelle et la prime mensuelle payée.



**Votre protection**  
À moins d'indication contraire ci-dessous, toutes les protections entrent en vigueur le 26 novembre 2020.

| Protection   | Option                   | Détail  | Coût mensuel de CBC/Radio-Canada | Votre coût mensuel |
|--|--------------------------|---------|----------------------------------|--------------------|
| <b>Régime d'assurance-maladie complémentaire (RAMC)</b>          |                          |         |                                  |                    |
| <a href="#">Régime d'assurance-maladie complémentaire (RAMC)</a> | Couvert - plus de 65 ans |         | -                                | 84,00 \$           |
| <b>Assurance vie</b>   |                          |         |                                  |                    |
| <a href="#">Assurance vie libérée</a>                            | 4 000 \$                 | Libérée | -                                | -                  |
| <b>Assurance vie facultative</b>                                 |                          |         |                                  |                    |
| <a href="#">Assurance vie facultative</a>                        | 0 \$                     |         | -                                | -                  |

**Adhésion ou modifications**

**METTRE À JOUR VOS PROTECTIONS**  
Pour modifier vos options actuelles ou vos renseignements personnels, cliquez sur le lien approprié dans le tableau. Dans certains cas, il se peut que vous deviez apporter vos modifications dans un certain délai.

**ÉVÉNEMENTS**

| Description  | Période d'admissibilité               | Action                         |
|--|---------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Événement de la vie</b>                               |                                       |                                |
| Naissance, adoption ou garde légale d'un enfant          | 60 jours après la date de l'événement | <a href="#">Commencer &gt;</a> |
| Séparation ou divorce                                    | 60 jours après la date de l'événement | <a href="#">Commencer &gt;</a> |
| Décès du conjoint ou d'un enfant à charge                | 60 jours après la date de l'événement | <a href="#">Commencer &gt;</a> |
| Mariage ou union de fait                                 | 60 jours après la date de l'événement | <a href="#">Commencer &gt;</a> |
| Perte ou Diminution d'une Couverture Médicale Collective | 60 jours après la date de l'événement | <a href="#">Commencer &gt;</a> |
| <b>Modification ponctuelle</b>                           |                                       |                                |
| Renonciation   | s. o.                                 | <a href="#">Commencer &gt;</a> |

## AVIS DE DÉPÔT POSTÉS DEUX FOIS PAR AN (AU MOINS!)

N'oubliez pas qu'un bordereau (avis) de dépôt vous est envoyé par la poste seulement lorsque le montant de votre rente nette change, ainsi que pour chaque paiement du 1<sup>er</sup> décembre et du 1<sup>er</sup> janvier. Vous n'avez pas reçu un bordereau que vous attendiez? Communiquez avec le Service de la paie des retraités pour vérifier si l'adresse à votre dossier est bonne ou demander un double du document.

# VIRAGE VERT

Le conseil de fiducie déploie des efforts pour inciter les retraités à prendre le VIRAGE VERT en leur demandant de fournir une adresse courriel. Si vous avez reçu ce bulletin par la poste, c'est que nous n'avons pas encore d'adresse courriel à votre dossier. **Aimeriez-vous prendre le virage vert?** Envoyez un courriel indiquant votre nom et votre numéro d'identité SRC à [pension@radio-canada.ca](mailto:pension@radio-canada.ca).

## Pourquoi prendre le VIRAGE VERT?

- Il s'agit d'un moyen facile de générer des économies sur les coûts de papier, d'impression et d'expédition pour le régime de retraite.
- Vous recevrez ce bulletin et les communications du conseil de fiducie par courriel, au lieu de devoir vous fier au service postal.
- Vous n'aurez plus à chercher vos copies papier partout dans la maison! Vous pourrez conserver l'information liée à votre retraite dans votre ordinateur et y accéder facilement au besoin.



À retenir! Vous continuerez de recevoir vos feuillets d'impôt, votre relevé de retraite annuel (pour les employés retraités) et vos avis de dépôt par la poste même si vous nous fournissez une adresse courriel.

## AUGMENTATION DES TAUX DE L'ASSURANCE VIE FACULTATIVE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Les taux de l'assurance vie facultative augmenteront en moyenne de 2,0 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cependant, un excédent accumulé dans le régime continue d'être utilisé comme subvention tarifaire pour vous aider à payer le coût de cette couverture. Si vous souscrivez déjà à l'assurance vie facultative, les primes prélevées sur votre rente augmenteront à compter de janvier 2021. Consultez votre avis de dépôt du mois de janvier ou la section Mon profil d'avantages sociaux du site web du Centre d'administration des pensions pour connaître votre nouvelle prime.

Les nouveaux taux par tranche de 10 000 \$ de protection sont indiqués dans le tableau ci-contre.

L'assurance vie facultative est offerte par tranche de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Les taux varient selon votre âge et selon que vous êtes fumeur ou non-fumeur. Pour calculer votre prime mensuelle, multipliez le tarif qui s'applique à votre situation par le nombre de tranches de protection désiré.

**Exemple** – Situation : 60 ans, non-fumeur, 20 000 \$ de protection  
Prime mensuelle : 1,31 \$ x 2 tranches de 10 000 \$ = 2,62 \$

### Taux mensuels par tranche de 10 000 \$ de protection

| Âge         | 1 <sup>er</sup> janvier 2021 |            |
|-------------|------------------------------|------------|
|             | Fumeur                       | Non-fumeur |
| 40 à 44 ans | 0,23 \$                      | 0,19 \$    |
| 45 à 49 ans | 0,37 \$                      | 0,28 \$    |
| 50 à 54 ans | 0,59 \$                      | 0,46 \$    |
| 55 à 59 ans | 1,13 \$                      | 0,88 \$    |
| 60 à 64 ans | 1,69 \$                      | 1,31 \$    |
| 65 à 69 ans | 2,55 \$                      | 2,14 \$    |

Pour plus d'information, consultez le site web du Centre d'administration des pensions au [www.pensionadmin-cbc-src.ca](http://www.pensionadmin-cbc-src.ca) à la section **Avantages sociaux > Assurance vie**.

## ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

L'Association nationale des retraités de la SRC a pour mandat d'assurer le bien-être général et économique des retraités de CBC/Radio-Canada et de représenter leurs intérêts. Pour en savoir plus, communiquez avec l'association :

**Par la poste** : C. P. 8570, Ottawa ON K1G 3H9  
**Par téléphone** : 613 724-3003 (région d'Ottawa)  
1 877 361-9242 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord)

**Par courriel** : [info@retraitessrc.ca](mailto:info@retraitessrc.ca)  
**En ligne** : [www.retraitessrc.ca](http://www.retraitessrc.ca)



## Renseignements importants indiqués sur votre relevé annuel

Chaque année, le Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada envoie par la poste un relevé de retraite aux employés retraités.

Votre relevé renferme d'importants renseignements sur votre rente, notamment :

- les changements apportés à votre rente lorsque vous atteignez 65 ans (si vous n'avez pas encore 65 ans);
- le nom de la personne admissible à la rente du survivant à votre décès, si cette personne vous survit, et le montant des prestations de survivant.

N'oubliez pas de parcourir le relevé, et communiquez avec le Centre d'administration des pensions si vous avez des questions.

Le saviez-vous? En vertu de la loi, les relevés de retraite annuels doivent être envoyés au plus tard le 30 juin de chaque année pour la période se terminant le 31 décembre de l'année précédente. Vous trouverez également vos relevés des trois dernières années sur le site web du Centre d'administration des pensions au [www.pensionadmin-cbc-src.ca](http://www.pensionadmin-cbc-src.ca).

## Gardez le contact

Chaque année, nous recevons du courrier retourné de retraités qui ont déménagé sans faire leur changement d'adresse. En veillant à ce que votre adresse soit toujours à jour dans les dossiers du Service de la paie des retraités de Radio-Canada, vous vous assurez de recevoir vos feuillets d'impôt et autres documents au bon endroit, et cela nous évite des efforts pour vous retrouver et rediriger votre courrier.

De plus, si vos renseignements personnels sont à jour, vous ne raterez aucune communication de CBC/Radio-Canada ou du conseil de fiducie, comme le relevé de retraite annuel (pour les employés retraités), le formulaire de déclaration des retraités, les avis de modification des avantages sociaux, les faits saillants du rapport annuel du Régime de retraite de Radio-Canada et vos avis de dépôt.

Assurez-vous d'informer le Service de la paie des retraités de Radio-Canada de tout changement d'adresse postale, d'adresse courriel ou de numéro de téléphone.

### Par courriel :

[pension@radio-canada.ca](mailto:pension@radio-canada.ca)

**Par la poste :** Service de la paie des retraités de Radio-Canada  
C. P. 3220, succursale C  
Ottawa ON K1Y 1E4

**Par téléphone :** 1 888 688-6038

**Par télécopieur :** 613 288-6200



**En nous tenant au courant de ces changements, vous contribuez à l'administration efficace du régime et à la réduction des coûts.**

## Le Programme d'aide aux employés est là pour vous

La pandémie n'est facile pour personne. Si vous ressentez de l'isolement, de la solitude ou du découragement, sachez que le Programme d'aide aux employés (PAE) de CBC/Radio-Canada peut vous offrir du soutien. Ce service GRATUIT et confidentiel est accessible en tout temps, jour et nuit.

Le PAE offre également des services-conseils pour un large éventail de besoins ou de situations, comme les soins aux aînés, les conflits familiaux, la maladie ou la douleur chronique, l'orientation juridique ou financière ainsi que le deuil.

Durant la pandémie, tous les services sont offerts par téléphone ou par voie virtuelle. Pour communiquer avec le PAE, composez le 1 866 839-7897.

## VOUS VOULEZ MAJORER LE MONTANT D'IMPÔT SUR LE REVENU RETENU À LA SOURCE SUR VOTRE RENTE?

Pour commencer, modifier ou cesser les retenues supplémentaires d'impôt, transmettez-nous vos instructions. Voici comment procéder :

**Par courriel :** [pension@cbc.ca](mailto:pension@cbc.ca)

**Par télécopieur :** 613 288-6200

**Par la poste :**

Service de la paie des retraités de Radio-Canada  
C. P. 3220, succursale C  
Ottawa ON K1Y 1E4

Pour vous assurer que le changement demandé est effectué rapidement et correctement, n'oubliez pas d'inclure votre nom et votre numéro d'identité SRC dans votre demande et de donner des instructions claires sur la nature du changement à apporter. Vous devez indiquer le montant en dollars par mois, et non sous forme de pourcentage.

# Qui contacter

Voici un sommaire des services à contacter, en fonction de vos besoins.

## POUR POSER DES QUESTIONS, DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS OU FORMULER DES COMMENTAIRES SUR...

- Votre adresse, votre chèque ou votre dépôt direct
- Vos retenues d'impôt
- Vos feuillets d'impôt
- Le formulaire Déclaration du retraité
- Des services que vous avez reçus du Centre d'administration des pensions (administré par notre fournisseur, Morneau Shepell)

CONTACTEZ ...

### SERVICE DE LA PAIE DES RETRAITÉS DE RADIO-CANADA

- **Par téléphone :**
  - > En passant par le Centre d'administration des pensions, au 1 888 604-9258 – option 1, ou
  - > Directement au 1 888 688-6038 (en Amérique du Nord) ou +1 613 288-6149 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
- **Par courriel :**  
[pension@radio-canada.ca](mailto:pension@radio-canada.ca)
- **Par télécopieur :** 613 288-6200
- **Par la poste :** Service de la paie des retraités de Radio-Canada  
Case postale 3220, succursale C  
Ottawa ON K1Y 1E4

- L'accès au site web du Centre d'administration des pensions ou la réinitialisation de votre mot de passe
- Le montant de votre rente brute, ou tout changement apporté à votre rente brute, comme les modifications applicables à 65 ans
- Les retenues pour avantages sociaux déduites de votre rente, entre autres pour le Régime d'assurance maladie complémentaire (RAMC) ou l'assurance vie
- L'inscription, l'annulation ou la modification de vos personnes à charge dans le cadre du RAMC
- Le Programme de maintien des primes
- L'assurance vie, notamment la confirmation du montant de votre assurance vie, ou la souscription, l'augmentation ou la réduction de votre assurance vie facultative et des avantages imposables

CONTACTEZ ...

### LE CENTRE D'ADMINISTRATION DES PENSIONS DE CBC/RADIO-CANADA

- (administré par Morneau Shepell)
- **Par téléphone :**
    - 1 888 604-9258 (en Amérique du Nord) ou +1 514 673-7669 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
    - > Questions sur votre rente – option 2
    - > Questions sur vos avantages sociaux – option 3
  - **Par la poste :** Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada  
1060, boulevard Robert-Bourassa, bureau RC01  
Montréal QC H3B 4V3
  - **Sur le site web :**  
[www.pensionadmin-cbc-src.ca](http://www.pensionadmin-cbc-src.ca)
    - > Utilisez l'option Poser une question

- Une demande de règlement que vous avez soumise au Régime d'assurance maladie complémentaire (RAMC)
- Ce qui est couvert par le RAMC
- L'accès à GroupNet pour les participants de régime
- La carte médicaments

CONTACTEZ ...

### CANADA VIE

- **Par téléphone :**
  - 1 877 340-9082 (en Amérique du Nord) ou +1 204 946-1190 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
- **Sur GroupNet pour les participants de régime :**  
[www.greatwestlife.com](http://www.greatwestlife.com)